

M. WILSON (Laval): Je serais enchanté de les avoir.

M. LEMIEUX: Le préfet de quelque pénitencier a-t-il été destitué?

M. DOHERTY: Non.

M. LEMIEUX: Je ne puis m'empêcher de dire que la fatalité semble s'attacher au pénitencier de notre province.

Quelques VOIX: Très bien! très bien!

M. LEMIEUX: En lisant l'histoire de la Révolution française, l'honorable ministre se rappellera que Vergniaud, le grand orateur, disait d'elle qu'elle ressemblait à Saturne dévorant ses propres enfants. J'ignore comment il se fait qu'au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul il y a une destitution après chaque changement de ministère et que c'est toujours le préfet qui est la victime. En 1878, le docteur Duchesneau a été impitoyablement destitué. En 1896, M. Ouimet a été révoqué.

M. DOHERTY: Impitoyablement?

M. LEMIEUX: Il a été révoqué après une enquête qui a eu lieu en ce temps-là. Il vit encore, et je me demande s'il ne devrait pas être rétabli, s'il a été destitué injustement.

M. DOHERTY: Il n'est plus aussi jeune que lorsqu'il a été destitué.

M. LEMIEUX: En 1911, M. Beauchamp a été révoqué, après avoir passé pour un parfait honnête homme, à cheval sur la discipline et respecté de ses anciens adversaires politiques. Il est bien connu à Montréal où il a fait du commerce pendant plusieurs années. Chaque fois qu'un changement de ministère a lieu, le préfet du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul est aussitôt destitué.

Il semble y avoir une fatalité à cet égard. Dans les autres provinces, où des changements ont eu lieu dans le cours ordinaire des choses, nous n'entendons pas parler de ces destitutions. Je ne blâme pas le ministre, mais il est certainement étrange que ces choses n'arrivent que dans notre province. En sommes-nous venus dans notre province à cette phase des luttes intestines où on est porté à s'entre-détruire à cause des passions politiques?

Dans le cas de M. Beauchamp, je m'étonne qu'il ne soit pas maintenu au poste de préfet, parce que, je le répète, il jouissait d'une excellente réputation. Il est bien connu de tous les principaux citoyens; il a été marchand pendant plusieurs années et le public ne comprendra pas pourquoi il a été impitoyablement destitué après la dernière élection. Il semble étrange que, bien qu'il y ait au Canada plusieurs pénitenciers et plusieurs préfets, c'est toujours le préfet du pénitencier de la province de Québec qui écope.

M. DOHERTY: Ainsi que je lui ait déjà dit plusieurs fois, si l'honorable député le désire et s'il croit que ce sera avantageux pour M. Beauchamp, je ferai apporter ici et lire les rapports. La description que fait l'honorable député des luttes intestines qui se livrent dans la province de Québec me surprend. Je ne puis assumer la responsabilité de ce qui s'est passé en 1896 et cela ne me regarde pas, mais je puis dire à l'honorable député qu'il y a une grande différence entre ce qui se passait en 1896 et ce qui se passe aujourd'hui. Il fait observer que, depuis la dernière élection, un seul préfet a été destitué. L'honorable député m'entreprend pas de qualifier ce qui s'est passé en 1896, mais que les destitutions aient alors été plus charitables ou plus impitoyables qu'en d'autres temps, elles ont été très nombreuses, car non seulement les préfets des pénitenciers de Saint-Vincent-de-Paul et de Dorchester ont été destitués, mais on s'est dispensé des services de plusieurs fonctionnaires assez haut placés dans d'autres pénitenciers.

Je crois que le reproche qu'on m'adresse, c'est que je n'ai pas été assez loin dans la voie des destitutions, ce qui est une preuve des luttes intestines dans la province de Québec. Je suis surpris que l'honorable député envisage la question sous cet aspect.

Je suis prêt à communiquer à la Chambre et, par son entremise, au public, si ce sujet l'intéresse suffisamment ce que l'honorable député semble croire les rapports que j'ai reçus concernant M. Beauchamp. Quant à moi, je ne crois pas commettre d'injustice envers M. Beauchamp en disant ce qu'il était indispensable de dire, à savoir, que cette destitution a eu lieu pour assurer la bonne administration de l'établissement. Ce reproche insinue que cette destitution a un caractère politique. J'ai si peu pensé à la politique que, ayant à renvoyer un certain fonctionnaire du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, pour le bien de l'institution, je l'ai remplacé par un autre fonctionnaire auquel j'ai donné de l'avancement. J'ai agi ainsi parce que je croyais que c'était dans l'intérêt du pénitencier.

Malgré tout mon respect pour l'honorable député, je ne crois pas qu'il soit juste de sa part de donner cette destitution comme une preuve que les habitants de la province de Québec ne peuvent pas s'accorder. Je regrette beaucoup d'avoir à parler ainsi. Je crois avoir exercé avec beaucoup de modération mes pouvoirs de destitution. J'ai même agi avec tant de modération qu'on me reproche de n'avoir révoqué qu'un seul fonctionnaire.

M. WILSON (Laval): L'honorable ministre parle de l'enquête de 1878. Je n'en connais pas grand chose. Il a répété plusieurs fois le mot "impitoyable" au sujet de l'enquête de 1899.